

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, nature et territoires

Unité biodiversité

**Arrêté préfectoral portant approbation les statuts des associations agréées de pêche et de protection
du milieu aquatique du département du Nord**

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.434-26 relatif à l'agrément d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013 modifié fixant les conditions d'agrément et les statuts-types des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à monsieur Antoine LEBEL, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord (délégation générale et ordonnancement secondaire) ;

Vu les statuts-types adoptés par les AAPPMA ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont approuvés les statuts-types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ci-après listées :

AAPPMA DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE :

AAPPMA	NOM	N° DE RÉFÉRENCE SOUS-PRÉFECTURE	DATE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
AVESNES-SUR-HELPE	Le Gardon Avesnois	W591001526	30/06/21
BEAUDIGNIES	La Belle Rivière	W591002792	04/12/21
BELLIGNIES	Les Vairons	W591001964	30/09/21

BERLAIMONT	AAPPMA Berlaimont- Aulnoye-Leval	W591002798	10/07/21
BOULOGNE-SUR-HELPE	Le Goujon	W591002791	28/09/21
BOUSSOIS	Le Brochet d'Or	W591002782	17/07/21
COUSOLRE	L'Espérance	W591002793	25/09/21
DOMPIERRE-SUR-HELPE	La Roche	W591002788	01/07/21
EPPE-SAUVAGE	La Truite des Sources de l'Helpe	W591000976	15/09/21
FERRIERE-LA-GRANDE	La Patience	W591002910	27/11/21
FERRIERE-LA-PETITE	L'Entente Union La Truite	W591003774	26/11/21
FOURMIES	Les Fines Gaules de la Marlière	W591002784	16/12/21
GRAND-FAYT	La Tanche	W591002366	18/06/21
HAUTMONT	La Baleine	W591001897	26/09/21
HOUDAIN-LEZ-BAVAY	Les Gardons	W591000445	20/06/21
JENLAIN	Le Martin-Pêcheur Jenlinois	W591002690	06/06/21
LANDRECIES	Les Percots de la Sambre	W591002786	19/09/21
LE QUESNOY	La Gaule Quercitaine	W591000521	08/08/21
LIESSIES	La Truite Laetitiaenne	W591002795	24/09/21
LOUVIGNIES-QUESNOY	Les Sources de l'Ecaillon	W591002781	13/02/21
MARESCHEs	La Semeuse	W591002358	29/10/21
MARPENT	Le Gardon Marpentois	W591002039	25/09/21
NOYELLES-SUR-SAMBRE	Les Gardons	W591002743	23/09/21
PETIT FAYT	L'Ablette	W591002818	26/09/21
POIX-DU-NORD	La Carpe Podéenne	W591002783	23/10/21
PONT-SUR-SAMBRE	Les Brochets	W591002794	18/09/21
ROUSIES	La Carpe d'Or	W591002520	20/02/21
TAISNIERES-EN-THIERARCHE	Les Percots	W591002796	06/09/21
VILLERS-POL	L'Arc-en-Ciel	W591002790	21/09/21
VILLERS-SIRE-NICOLE	La Truite	W591000736	25/11/21
WARGNIES-LE-GRAND	Amicale des Pêcheurs à la ligne	W591000812	17/07/21
WIGNEHIES	La Claire	W591002806	07/12/21

AAPPMA DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI :

AAPPMA	NOM	N° DE RÉFÉRENCE SOUS-PRÉFECTURE	DATE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
BERMERAIN	L'Indépendante	W592002837	28/02/21
BRIASTRE	L'Arc-en-Ciel	W592001557	25/09/21
CAMBRAI	Amicale des Pêcheurs Cambrésiens	W592002883	20/11/21
CAUDRY	La Carpe Caudrésienne	W592002894	04/09/21
HAUSSY	La Gaule Haussoise	W592002882	11/07/21
LE CATEAU-CAMBRESIS	Bois de l'Abbaye	W592004809	12/09/21
LE CATEAU-CAMBRESIS	La Sirène	W592003065	19/09/21
MARCOING	Le Martin-Pêcheur	W592000125	29/06/21
MASNIERES	La Noquette	W592002836	25/09/21
NEUVILLY	La Truite	W592002897	07/02/22
SAINT-PYTHON	La Saumonée	W592000182	11/07/21
SAINT-SOUPLET	La Truite Sulpicienne et Bénoïse	W592003945	26/03/21
SAULZOIR	Les Amis Réunis de Saulzoir	W592002893	15/09/21
SOLÉSMES	La Gaule Solesmoise	W592002872	26/10/21
VENDEGIES-SUR- ECAILLON	Les Disciples de Saint- Pierre	W592003832	26/10/21

AAPPMA DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI :

AAPPMA	NOM	N° DE RÉFÉRENCE SOUS-PRÉFECTURE	DATE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ARLEUX	L'Arleusienne	W593002269	30/05/21
AUBERCHICOURT	Les Loups Pêcheurs	W593000320	20/08/21
AUBIGNY-AU-BAC	La Sirène	W593001831	30/09/21
FECHAIN	La Féchinoise	W593002311	05/09/21
LALLAING	La Fraternelle	W593002310	22/06/21

AAPPMA DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE :

AAPPMA	NOM	N° DE RÉFÉRENCE SOUS-PRÉFECTURE	DATE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
BOURBOURG	Les Martins-Pêcheurs	W594003941	18/09/21
DUNKERQUE	Le Poisson Rouge	W594001078	08/09/21
ESQUELBECQ	La Gaule du Houtland	W594003939	04/09/21

GRANDE-SYNTHE	Le Goujon Grand-Synthois	W594003938	20/09/21
GRAVELINES	La Sentinelle	W594003937	26/09/21
HONDSCHOOOTE	L'Entente Hondschootoise	W594002010	30/09/21
LOOBERGHE	Les Fervents de la Berge	W594003936	26/09/21
MERVILLE	La Tanche Mervilloise	W594003958	01/09/21

AAPPMA DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE :

AAPPMA	NOM	N° DE RÉFÉRENCE PRÉFECTURE	DATE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ARMENTIERES	Les Infatigables	W595013996	25/09/21
LA BASSEE	La Perche Basséenne	W595002033	03/09/21
LILLE	Les Pêcheurs Unis	W595006458	27/09/21
LILLE	Amicale des Pêcheurs des Transports Communautaires	W595003379	24/09/21
ROUBAIX	Maison de l'eau, de la pêche et de la nature	W595014731	08/10/21
VILLENEUVE-D'ASCQ	Société de pêche de Villeneuve d'Ascq	W595002643	25/09/21

AAPPMA DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES :

AAPPMA	NOM	N° DE RÉFÉRENCE SOUS-PRÉFECTURE	DATE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ARTRES	La Truite Artrienne	W596000804	10/07/21
BOUCHAIN	Les Pêcheurs de l'Ostrevant	W596003349	03/07/21
CONDE-SUR-L'ESCAUT	Les Francs Pêcheurs Condéens	W596000420	22/05/21
DOUCHY-LES-MINES	La Truite d'Acier	W596002794	19/09/21
FRESNES-SUR-ESCAUT	Le Sandre Fresnois	W596002324	08/08/21
HASPRES	La Gaule Hasprienne	W596001506	20/09/21
LOURCHES	Les Joyeux Pêcheurs de Louches	W596001745	05/09/21
MARLY	C.I.M.T.	W596002557	28/08/21
MARLY	Les Gaulois	W596000188	24/09/21
ONNAING	Le Pêcheur Onnaingois	W596003356	06/09/21
QUIEVRECHAIN	Les Amis de la Gaule	W596002176	12/09/21
RAISMES	Les Joyeux Percots Raismois	W596002969	27/03/21

SAINT-AMAND-LES-EAUX	Les Pêcheurs de l'Amandinois	W596003393	11/09/21
SAINT-SAULVE	La Canne Saint-Saulvienne	W596003601	04/12/21
SEBOURG	Les Pêcheurs Sebourgeois et Rombinois	W596003289	19/09/21
THIANT	La Truite	W596003253	25/09/21
VALENCIENNES	C.M.C.A.S.	W596003265	27/12/21
VERCHAIN-MAUGRE	La Truite Verchinoise	W596003392	16/08/21

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif de LILLE peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de mes services, ainsi qu'un recours hiérarchique auprès du ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, dans ce même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 3 – La direction départementale des territoires et de la mer du Nord, la préfecture du Nord, les sous-préfectures d'AVESNES-SUR-HELPE, DUNKERQUE, CAMBRAI, DOUAI et VALENCIENNES sont chargées chacun en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux intéressés, aux maires des communes concernées, ainsi qu'au président de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le **07 NOV. 2022**
 Pour le préfet et par délégation
 Le directeur départemental
 des territoires et de la mer


 Antoine LEBEL

